

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze et le vingt huit novembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le vingt deux novembre deux mille douze.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, M. Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Mme Gisèle SOU, MM Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Mme Josiane BROSSARD, M. Michel LECRENAIS.

Étaient absents ayant donné procuration à : René ARRIGHI pouvoir à Jean-Marie ARRIVÉ, Valérie PIRRONE pouvoir à Jean-Christophe MARMEY,

Était absente : Sandrine NUEL

Secrétaire de séance : Jean-Christophe MARMEY

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2012

Ordre du Jour

- 1 – Renouvellement du contrat d'assurance du personnel année 2013 CNP (Robert BALDÈS) D12-11-32
- 2 – Marché des travaux de restauration des peintures intérieures de l'église (Robert BALDÈS) D12-11-33
- 3 – Opération collective de diagnostics énergétiques des bâtiments publics de Haute Gironde (Robert BALDÈS) D12-11-34
- 4 – Plan Communal de Sauvegarde (PCS), (Alain DUPOUY) D12-11-35
- 5 – Choix du bureau d'études pour l'affaissement de la route de l'Ile du Nord (Alain DUPOUY) D12-11-36
- 6 – Révision des charges locatives (Christiane SOU) D12-11-37
- 7 – Indemnités pour le personnel (Jean-Marie ARRIVÉ) D12-11-38
- 8 – Recrutement et rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population en 2013 (Jean-Marie ARRIVÉ) D12-11-39
- 9 – Indemnité pour travaux supplémentaires (IHTS) pour le coordonnateur du recensement de la population en 2013 (Jean-Marie ARRIVÉ) D12-11-40
- 10- Remboursement des frais pour le congrès des Maires (Jean-Marie ARRIVÉ) D12-11-41
- 11- Questions diverses

*Monsieur le Maire propose d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour
Les conseillers municipaux acceptent la modification de l'ordre du jour*

11-Décision modificative budgétaire, acquisition foncière (Robert BALDÈS) D12-11-41

12- Admission en non valeur de titres de recettes irrécouvrables des années 2010, 2011 (Robert BALDÈS) D12-11-42

1-Renouvellement du contrat d'assurance du personnel année 2013 CNP (Robert BALDÈS) D12-11-32

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Vote : 13 pour

2-Marché des travaux de restauration des peintures intérieures de l'église (Robert BALDÈS) D12-11-33

Monsieur le Maire informe les conseillers du résultat de l'appel d'offres pour les travaux de restauration des peintures intérieures de l'église. Cinq entreprises ont répondu. La commission des marchés publics s'est réunie le 25 octobre 2012. Après l'analyse des propositions par le technicien conseil du Conseil Général de la Gironde, la commission a décidé de retenir trois offres. Bien que sur le plan technique les trois entreprises présentent des qualités similaires, des précisions, techniques et financières ont été demandées, et confiées à Monsieur le technicien conseil.

Les résultats sont :

- ACCRA Sarl pour 109 706 € HT
- ATELIER DUFON pour 99 000 € HT
- ROQUES Lucie pour 99 980 € HT.

Compte tenu :

- des critères de choix annoncés dans l'avis de publicité, 60% pour le prix 40% pour les qualités, compétences et garanties professionnelles ;
- de la ligne budgétaire prévue ;
- du prix c'est l'atelier DUFON qui est le moins disant ;
- que l'atelier DUFON attire notre attention sur ses interventions déjà effectuées sur des peintures d'ornementation du peintre décorateur René Louis VINCENT ;
- de l'absence de sous-traitance.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'Atelier DUFON, qui répond aux critères de choix énoncés précédemment, et qui répond à la prestation demandée.

Vote : 13 pour

3-Opération collective de diagnostics énergétiques des bâtiments publics de Haute Gironde (Robert BALDÈS) D12-11-34

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial du pays de la Haute Gironde, le Pays a lancé un appel à intérêt aux collectivités de Haute Gironde pour participer à une opération collective de diagnostic énergétique des bâtiments publics.

Celle-ci consiste à mettre en place une commande groupée pour réaliser des diagnostics énergétiques de bâtiments publics.

Le principe posé étant que le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde soit porteur de cette opération, ce dernier se charge donc de l'ensemble des démarches administratives y afférant (consultation, recherche de financement, commandes, paiement du prestataire, etc.). Cette opération est financée, dans le cadre du Plan Climat, à hauteur de 70% par le Conseil Régional Aquitaine, les collectivités volontaires bénéficiant de ce dispositif apportant les 30 % restant.

A l'aune de ces éléments, la commune a répondu à cet appel intérêt concernant les bâtiments suivants :

- La mairie
- L'école
- La salle polyvalente « La Gabare ».

Sur la base des résultats de l'appel à intérêt, le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde a lancé la consultation de cabinets spécialisés. Au terme de ce processus, le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde a retenu la proposition technique et financière du cabinet FGE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde a transmis les résultats (technique et financier) de la consultation aux collectivités qui s'étaient précédemment portées candidates à l'opération afin qu'elles puissent confirmer ou infirmer leur engagement.

Concernant la commune de GAURIAC le coût global des prestations ainsi que le coût résiduel pour la commune est précisé comme suit :

Bâtiments	Surface	Coûts FGE TTC	Participation CRA (70% BASE TTC)	Reste à la charge de la collectivité
Mairie	250 m ²	681,72 €	477,20 €	204,52 €
École	750 m ²	908,96 €	636,27 €	272,69 €
Salle Polyvalente	280 m ²	681,72 €	477,20 €	204,52 €

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider de :

- Confirmer l'engagement de la commune dans l'opération collective de diagnostic énergétique des bâtiments publics du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde ;
- Autoriser Monsieur le Maire à payer au Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde le reste à charge, déduction faite de la participation du Conseil Régional, sur la prestation dont la commune va bénéficier.

Vote : 13 pour

4-Plan Communal de Sauvegarde (PCS), (Alain DUPOUY)

Alain DUPOUY rappelle que par délibération en date du 8 février 2012 le conseil municipal a décidé d'approuver et d'appliquer le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Gauriac. La Sous-préfecture de Blaye a contacté le secrétariat de Mairie pour un complément d'information. N'ayant pas pu avoir de précision sur ce sujet Alain DUPOUY propose de ne pas en tenir compte, car après avoir contrôlé ce dossier la procédure a été respectée.

5-Choix du bureau d'études pour l'affaissement de la route de l'Île du Nord (Alain DUPOUY) D12-11-35

Suite à l'affaissement constaté route de l'Île du Nord et sur les conseils du technicien du bureau des carrières souterraines du Conseil Général, Alain DUPOUY a contacté trois bureaux d'études.

Deux entreprises proposent une offre technique et financière :

- ANTEAGROUP de PESSAC

Phase 1 diagnostic et conception pour 6 900 € HT

Phase 2 maîtrise d'œuvre des travaux 2 500 € HT

TOTAL : 9 400€

Prévoir si besoin pour l'assistance technique participation à réunion de travail ou de chantier (650€(t))

- GEOTEC de BRUGES

Phase 1 correspondant au diagnostic et conception pour 44 520 € HT

Phase 2 maîtrise d'œuvre des travaux 33 250 € HT.

TOTAL : 77 770 € HT

Le conseil municipal :

Décide de retenir le bureau d'étude ANTEAGROUP de Pessac :

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour :

- la signature du contrat
- le lancement du marché relatif aux travaux nécessaires au comblement de cet affaissement
- les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 opération voirie.

Vote : 13 pour

A la demande de Raymond RODRIGUEZ Alain DUPOUY précise qu'il s'agit uniquement de l'étude permettant d'établir le cahier des charges pour les travaux à réaliser.

6-Révision des charges locatives (Christiane SOU) D12-11-36

Christiane SOU expose au Conseil Municipal qu'il convient comme chaque année d'examiner l'évolution des charges locatives des immeubles Dupont, Duong, la Poste, le salon de coiffure, le bar.

Cet examen se traduit par un ajustement de la taxe des ordures ménagères qui sera appliqué sur le montant du loyer du mois de décembre.

Le montant total des charges **mensuelles** sera pour l'année 2013 :

Immeuble Dupont

Logement 1, 1 rue du Sabotier (Descourtieux, Marchand) 22,09€

Logement 2, 32 rue de l'Ancien Bourg (Lalanne) 23,50€

Immeuble Duong

Logement 1, 23 rue de l'Ancien bourg (Mme Chagna) 18,08€

Logement 2, 33 rue de l'Ancien bourg (Mme Perez) 20,67€

Logement 3, 29 rue de l'Ancien bourg (M.Dupouy) 19,08€

Logement 4, 31 rue de l'Ancien bourg (Mme Guillot) 22,67€

Logement 5, 25 rue de l'Ancien bourg (Mle Cougard) 18,08€

Logement 6, 27 rue de l'Ancien bourg (M.Veyrier) 17,50€

Immeuble de la Poste

Logement 3 place de la Médoqui (Mme Bertaud) maintenance chaudière + OM = 23,04 €

Bureau de poste, 1 place de la Médoqui, maintenance chaudière +OM = 185,55€ / an

Salon de coiffure, 3 rue de l'église, (Mme Labadie) OM=5€

Pour information Christiane SOU signale que le contrat de location du salon de coiffure sera renouvelé pour 9 ans à la date anniversaire, 10 décembre 2012.

Bar

1 rue de l'église, (Mme Divorne) OM =8,08 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer l'augmentation des charges locatives à compter du 1^{er} janvier 2013.

Vote : 13 pour

7-Indemnités pour le personnel (Jean-Marie ARRIVÉ) D12-11-37

Jean-Marie ARRIVÉ rappelle aux conseillers qu'il convient de délibérer sur l'indemnité d'administration et de technicité octroyée au personnel titulaire de la commune et sur la prime de fin d'année pour le personnel non titulaire.

Il rappelle que le point d'indice n'a pas augmenté depuis 2010 et il propose que le coefficient multiplicateur passe de 1.3 à 1.4 pour cette année.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2202-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité ;

Décide :

-d'octroyer l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) prévue par les textes susvisés au bénéfice du personnel de la commune de catégorie C (7 agents titulaires et 1 agent non titulaire) ;

- d'allouer l' IAT aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, aux personnels non titulaires de droit public ;

-qu'au montant annuel de référence de l'indemnité susvisée, peut être appliquée un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8, au prorata du temps de travail (1.4 pour 2012);

-que cette indemnité sera allouée annuellement ;

-qu'elle sera payable au mois de décembre ;

-que l'enveloppe totale budgétaire est 3 285,12 € (voir répartition annexe 1)

-les crédits sont inscrits au budget primitif 2012

Vote : 13 pour

8-Recrutement et rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population en 2013 (Jean-Marie ARRIVÉ) D12-11-38

Jean-Marie ARRIVE rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement du 17 janvier au 16 février 2013.

Il propose la candidature de Madame Régine RIGAL, adjoint administratif remplaçante, actuellement en poste à St Yzan de Soudiac, qui sera disponible en 2013, et de Madame Pascale BARBOTTEAU adjoint administratif en poste à Gauriac. Ces deux personnes ont effectué le recensement de la population en 2008.

Le conseil municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

La création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

D' un emploi d'agent recenseur non titulaire, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

D' un emploi d'agent recenseur d'un agent titulaire de la collectivité pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Le Conseil Municipal décide que :

Les agents seront payés sur un régime indiciaire sur la base (IB299 IM310) d'un temps complet pour 250 logements recensés.

Vote : 13 pour

9-Indemnité pour travaux supplémentaires (IHTS) pour le coordonnateur du recensement de la population en 2013 (Jean-Marie ARRIVÉ) D12-11-39

Jean-Marie ARRIVE rappelle à l'assemblée la nécessité de nommer un coordonnateur afin de réaliser les opérations du recensement du 17 janvier au 16 février 2013.

Madame Sylvie FLOIRAC, adjoint administratif au sein de la collectivité, assurera ce poste.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'État n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n°91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Vu les circonstances exceptionnelles et pour une période limitée, d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires à l'agent qui assurera le poste de coordonnateur pour le recensement de la population en 2013.

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 2 janvier 2013

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Vote : 13 pour

10-Remboursement des frais pour le congrès des Maires (Jean-Marie ARRIVÉ) D12-11-40

Jean-Marie ARRIVÉ propose aux conseillers que Monsieur le Maire Robert BALDÈS, soit indemnisé des frais de transport et d'hébergement occasionnés par sa participation ainsi que celle d'Alain DUPOUY conseiller municipal aux Congrès des Maires qui a eu lieu à Paris du 20 novembre 2012 au 22 novembre 2012.

Sur présentation des factures correspondantes le montant des frais sera remboursé à Robert BALDÈS qui a fait l'avance.

Vote : 13 pour

11-Décision modificative budgétaire, acquisition foncière (Robert BALDÈS) D12-11-41

Le conseil municipal à l'unanimité décide la création d'une opération budgétaire qui aura le numéro 41 « acquisition foncière » et le virement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2111-39 AMENAGEMENT LA PLAINE	50 000€	
TOTAL D21 : IMMOBIL.CORPOREL.	50 000 €	
D2111-41 ACQUISITION FONCIERE		50 000 €
TOTAL D21 : IMMOBIL.CORPOREL		50 000 €

Vote : 13 pour

D12-11-42 Admission en non valeur de titres de recettes irrécouvrables des années 2010, 2011 (Robert BALDÈS)

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 22 novembre 2012, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

-n°250, de l'exercice 2010, (objet : loyer, montant : 161,50 €)

-n°270, de l'exercice 2010, (objet : loyer, montant : 153,50 €)

-n°111, de l'exercice 2011, (objet : loyer, montant : 152,06 €)

-n°155, de l'exercice 2011, (objet : loyer, montant : 5,97 €)

-n° 22, de l'exercice 2011, (objet : loyer, montant : 152,06 €)

-n° 41, de l'exercice 2011, (objet : loyer, montant : 152,06 €)

-n° 6, de l'exercice 2011, (objet : loyer, montant : 201,69 €)

-n° 64, de l'exercice 2011, (objet : loyer, montant : 152,06 €)

-n° 83, de l'exercice 2011, (objet : loyer, montant : 152,06 €)

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 289,96 €.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au compte 6541.

Vote : 13 pour

Questions diverses

Jean-Christophe MARMEY demande si Monsieur le Maire a des nouvelles du dossier de l'assainissement collectif sur Perrinque.

Le rapport de l'expertise faite par l'assureur de Monsieur ARRAMON-TUCCO n'a toujours pas été transmis, répond Robert BALDÈS.

Christian SCHMAUCH a réceptionné les travaux de voirie de la rue du Puits Couvert sans aucune réserve. Les travaux ont été exécutés très correctement.

Michel LECRENAIS informe l'assemblée que la troupe de théâtre Gala remercie la municipalité pour le prêt de la salle La Gabare et que le public a été assez nombreux pour sa représentation.

Christiane SOU rappelle que le marché de Noël aura lieu le dimanche 2 décembre salle de La Gabare de 10h00 à 18h00.

Jean-Louis GUIRAUD a constaté une manifestation organisée par le « Bistrot » de Gauriac pour 2013 à la même date que la fête locale du village. Monsieur le Maire va contacter le président du Comité des Fêtes et la gérante du bar si besoin.

Alain DUPOUY dans le cadre de la semaine du développement durable a participé à une visite d'un site de recyclage d'encombrants à CENON « La Ressourcerie ».

Cette association est un service éco-citoyen pour apprendre à gérer autrement les encombrants et arrêter le gaspillage.

Les dirigeants de cette association pourraient venir lors de la manifestation 2013 à Gauriac, pour la journée du développement durable.

Jean-Marie ARRIVÉ :

Lors de la réunion du **SMICVAL**, a soulevé :

-le problème du ramassage des déchets hors conteneurs lors d'une fête familiale par exemple. Il a demandé qu'un effort de collecte soit fait lorsque ce cas se présente occasionnellement.

-Il a évoqué le problème du ramassage des déchets aux fenêtres de l'Estuaire. Aujourd'hui les agents de la commune de GAURIAC assurent le ramassage ce qui n'est pas normal. Ce travail devrait être pris en charge financièrement par la CDC.

- Il participera avec Alain DUPOUY à une journée d'information sur les communes gazières qui aura lieu le 7 décembre prochain.

- Il a reçu un questionnaire du **SIAEPA** « Étude préalable pour la solution de traitement des matières de vidange, boues, sables et graisses des installations d'assainissement non collectif et collectif sur le secteur de la Haute Gironde », à remettre le 14 décembre 2012.

- Une étude sur la compétence Enfance Jeunesse de la communauté de communes est actuellement en cours. L'avis des municipalités sera demandé dès finalisation de ce dossier.
- L'arbre de Noël de l'école aura lieu à COMPS le 14 décembre 2012.

Raymond RODRIGUEZ signale que le géomètre expert viendra le 14 décembre prochain pour faire le métré des terrains dans le dossier de Marmisson.

Séance levée à 20h35